



Département de l'Isère  
Arrondissement de la Tour du Pin

Délibération 2026-2704-1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 27 AVRIL 2026

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

L'an deux mil vingt-six,  
le lundi 27 avril,  
le Conseil Municipal de la commune de FOUR  
dûment convoqué le 22 avril 2026 s'est réuni en session  
ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean PAPADOPULO,  
Maire. La séance est ouverte à 18h30.

**Présents** : Jean PAPADOPULO, Anh BRUN, Matthieu JOLY, Christelle BERNARD, Stéphane MARAIS, Cécile GEREY, Frédérique DEBORD, Bernard DUMAS, Dorothee ROUAULT, Stéphane ROCH, Stéphanie DEVERS, Christelle DESVIGNES, Nicolas COUPE, Virginie KOENIG, Guillaume BELDJOU DI, Aurore CLERET-GERMANEAU, Baptiste PRIGENT, Valentin SAUNIER, Lucas VIVIER

**Pouvoir** :

**Absent** :

**Secrétaire de séance** : Lucas VIVIER est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT.

**OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2025**

**Vu** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** le CFU 2025 de la commune de Four ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

**Considérant** que, dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et que le conseil municipal, a élu Matthieu JOLY pour assurer la présidence de la séance ;

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

COMMUNE DE FOUR - BUDGET COMMUNAL - CFU - 2025

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES</b>	<b>I</b>
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 207 780,61	1 142 047,90	2 349 828,51
	Recettes réalisées (1)	B	311 352,87	1 322 028,83	1 633 381,70
	Restes à réaliser	C	422 545,00	0,00	422 545,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	984 679,07	1 677 140,58	2 661 819,65
	Dépenses réalisées (1)	E	629 822,76	1 033 731,36	1 663 554,12
	Restes à réaliser	F	57 471,68	0,00	57 471,68
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-318 469,89	288 297,47	-30 172,42
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-223 101,54	535 092,68	311 991,14
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	-541 571,43	823 390,15	281 818,72
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	365 073,32	0,00	365 073,32
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	-176 498,11	823 390,15	646 892,04

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le conseil municipal :

**Approuve** le CFU 2025 lequel peut se résumer dans le tableau ci-dessus.

**Constate** que pour la comptabilité principale toutes les sommes inscrites, y compris les reports des résultats de fonctionnement et d'investissement, les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes sont sincères ainsi que les restes à réaliser,

**Vote** et arrête les résultats tels que résumés ci-dessous.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

**Acte rendu exécutoire par :** - dépôt en Sous-Préfecture le  
- publication et/ou notification le

28 AVR. 2026

28 AVR. 2026

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Jean Papadopoulos,  
Maire de Four



Lucas VIVIER,  
Secrétaire de séance

